RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Sommaire

1. ORGANISATION DE NOTRE SERVICE

1.1. Identification du service 1
1.2. Activité du service 1
1.3. Identification du secteur géographique 1
1.4. Typologie des entreprises adhérentes 2
1.5. Secteurs d'activités des entreprises adhérentes 2
1.6. Evolution des entreprises adhérentes et du nombre salariés suivis 3
1.7. Adhésions année 2022 3
1.8. Radiations année 2022 4
1.9. Evolution des visites 2019-2022 4

2. EFFECTIFS DU SERVICE

2.1. Construction des équipes de notre service 5
2.2. Médecins du travail 6
2.3. Modalités d'exercices 7
2.4. Effectif 7
2.5. Ressources pédagogiques 7
2.6. Participation études et recherches 8
2.7. Personnel assistant le médecin du travail 8
2.8. Equipements 8

3. DONNES NUMERIQUES SUR LE NOMBRE DE SALARIES SOUMIS A DES RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE REGLEMENTATION SPECIFIQUE.

3.1. Nombre de salariés bénéficiant d'une surveillance médicale renforcée effectuée par le médecin du travail 9
3.2. Nombre de salariés soumis à un risque de maladie professionnelle indemnisable 11
3.3. Commentaires et observations du médecin du travail, et notamment sur l'existence d'autres risques 13

4. EXAMENS MEDICAUX CLINIQUES EFFECTUES

4.1 Examens médicaux 14

5. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

5.1. Examens complémentaires pouvant être prescrits 15
5.2. Examens complémentaires de surveillance médicale renforcée en application des dispositions 16
5.3. Prélèvements et mesures aux fins d'analyses effectués au titre des articles R 4624-1 et R 4624-7 16
5.4. Mesures et prélèvements au titre de l'article R 4624-50 17
5.5. Commentaires et observations sur les examens complémentaires 17

6. CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

6.1. Conclusions professionnelles 18
6.2. Conclusions médicales 19

7. ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

7.1. Temps mensuel consacré par le médecin du travail 21
7.2 Etude du milieu de travail et action 21

8. PLAN D'ACTIVITE

8.1. Objectifs 22
8.2 Arguments du choix de ces objectifs 23
8.3 Présentation sommaire du plan 24
8.4 Etat d'avancement 24
8.5 Commentaires sur les résultats obtenus pour l'année considérée et les difficultés 26

9. OBSERVATIONS GENERALES DU MEDECIN DU TRAVAIL SUR SON ACTIVITE

9.1 Conclusion du médecin du travail 26

www.sosativosoes.fr

10. ANNEXES

10.1 Activité de l'infirmier(e) 27

10.2 Activité autres intervenants du service de l'équipe pluridisciplinaire 28

11. CRITERES D'EDITION/PRESENTATION INSTANCES

11. 1 Critères d'édition/présentation instances 29

www.epsatvosges.fr

1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE NOTRE SERVICE

1.1. Identification du service

Nom :	EPSAT Vosges	Téléphone :	03.29.82.26.84
Adresse :	32, rue André Vitu CS 90002 88027 EPINAL Cedex	Email :	epinal@EPSATvosges.fr
		Site web :	www.EPSATvosges.fr

1.2. Activité du service

EPSAT Vosges,
Ensemble pour la Prévention
et la Santé Au Travail,
est le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise
des Vosges déployant 14 centres
sur tout le département assurant
ainsi un service de proximité à tous ses adhérents.

1.3. Identification du secteur géographique

Centres fixes / Centres annexes

Secteur : Vittel Epinal-Thaon les Vosges

- 32 rue André Vitu 88000 EPINAL 03 29 82 26 84
- Zone inova 3000 9C, route d'oncourt 88150 THAON LES VOSGES 03 29 39 15 86
- 12, rue de la fosse bellier Zone de la croisette 88800 VITTEL 03 29 39 15 86
- 11, rue jules ferry 88300 NEUFCHATEAU 03 29 94 02 80
- 280, rue Chamiec 88500 MIRECOURT 03 29 82 26 84
- Le château 88200 XERTIGNY 03 29 82 86 84

Secteur : Montagne

- 6, rue des vieux moulins 88200 REMIREMONT 03 29 62 06 61
- 2, rue de la libération 88160 FRESSE SUR MOSELLE 03 29 25 03 18
- Bâtiment Horizon 2A rue de la République 88400 GERARDMER 03 29 62 02 77
- 85, rue du collège 88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE 03 29 62 02 77

Secteur : Saint dié des Vosges

- 11, rue Antoine de St-Exupéry 88100 SAINT DIE DES VOSGES 03 29 55 09 60
- 1 square velin 88700 RAMBERVILLERS 03 29 65 08 58
- 61 place Léon Kirman 88650 ANOULD 03 29 50 88 54
- 13 rue Pasteur 88110 RAON L'ETAPE 03 29 41 44 62

Centres annexes | Centres fixes

En dehors des centres cités plus haut, les consultations ont lieu également :

- à Darney, Le Val d'Ajol, Monthureux-sur-Saône,
- ainsi que dans différentes entreprises qui mettent des locaux conformes à l'arrêté du 12 janvier 1984 relatif aux locaux et à l'équipement des services médicaux du travail.

1.4. Typologie des entreprises adhérentes

		Nb Etablissements	% Etablissements	Nb Salariés	% Salariés
TPE - Très Petites Entreprises	[jusqu'à 9 salariés]	1 954	26,10%	61 553	67,98%
PME - Petites et Moyennes entreprises	[de 10 à 249 salariés]	5 506	74%	18 212	20,1%
ETI - Entreprises de Taille Intermédiaire	[de 250 à 5000 salariés]	28	0,37%	10 775	11,90%
GE - Grandes Entreprises	[plus de 5000 salariés]	0	0%	0	0,0%

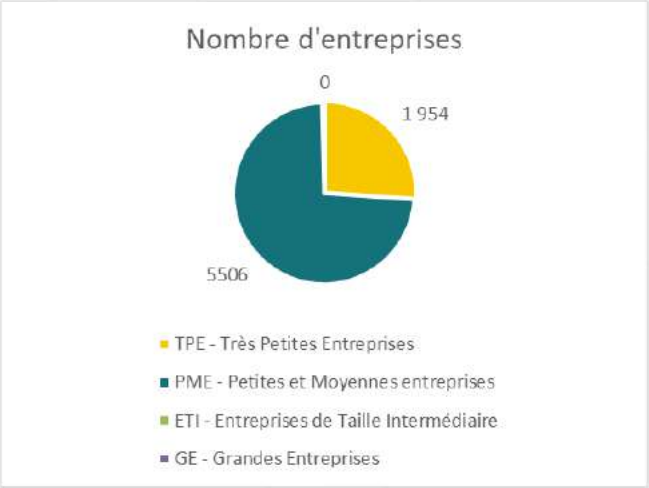

1.5. Secteurs d'activités des entreprises adhérentes

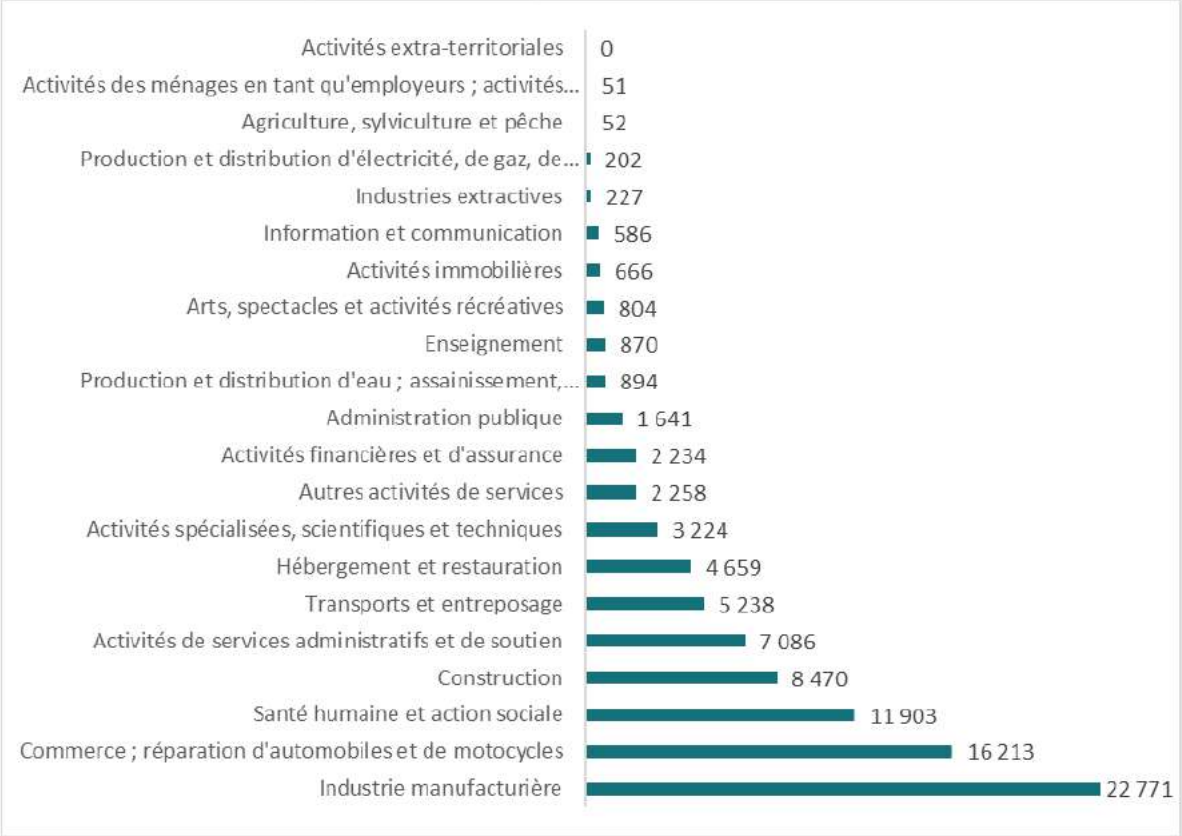

1.6. Evolution des entreprises adhérentes et du nombre de salariés suivis

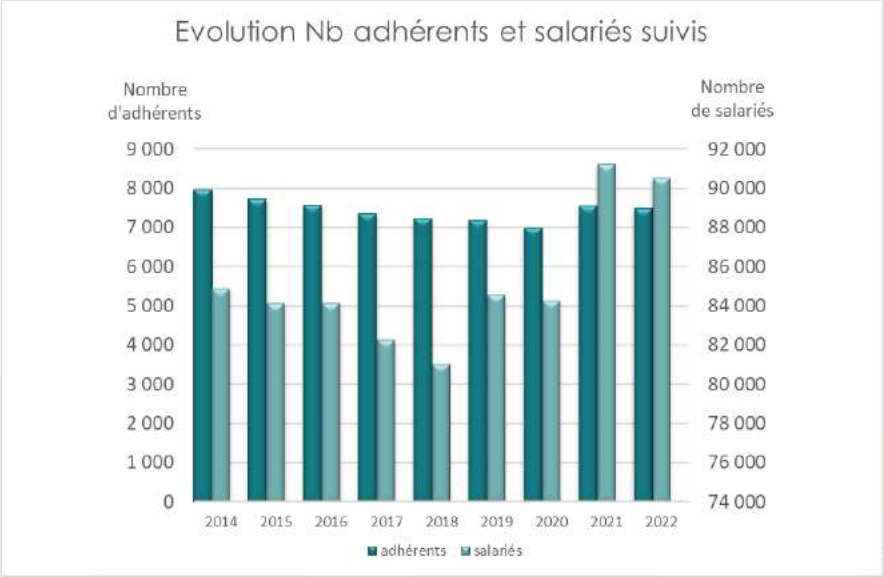

1.7. Adhésions année 2022 :

Cette année 2022 a connu une forte augmentation des adhésions, 777 nouvelles adhésions ont été enregistrées.

Mois	Nb d'établissements	Nb salariés
Janvier	105	323
Février	95	467
Mars	65	179
Avril	87	297
Mai	76	224
Juin	40	118
Juillet	71	193
Août	41	92
Septembre	51	300
Octobre	71	294
Novembre	31	77
Décembre	44	121
Total général	777	2 685

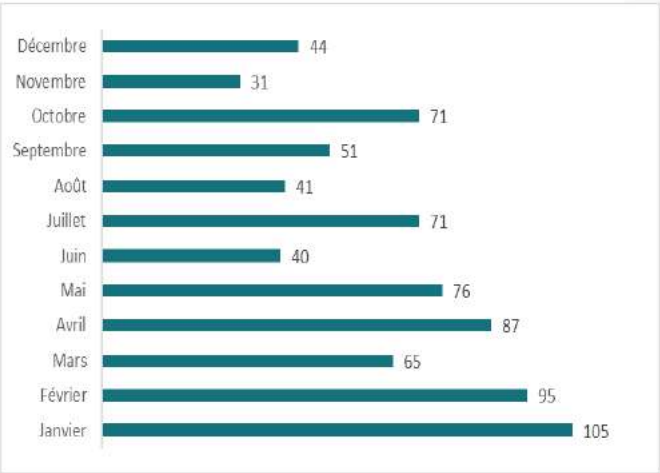

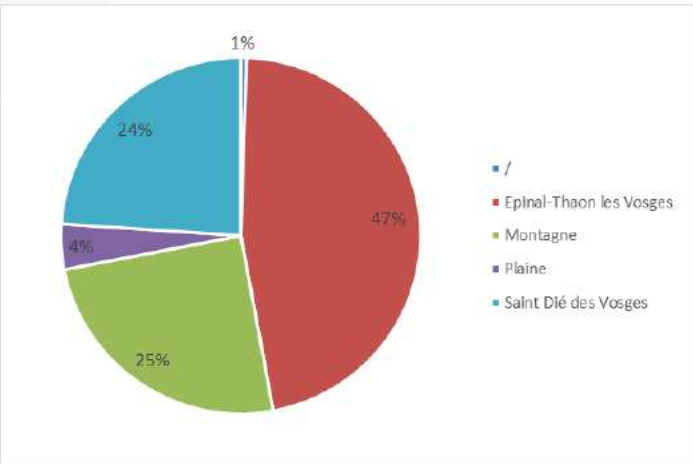

1.8. Radiations année 2022 :

Motifs de radiation	Adhérents	Salariés
Absence de personnel salarié	181	528
Cessation d'activité	178	976
Changement de SST	9	46
Défaut de déclaration d'effectif	127	435
Défaut de paiement	96	369
Liquidation judiciaire	16	108
Total	**607**	**2462**

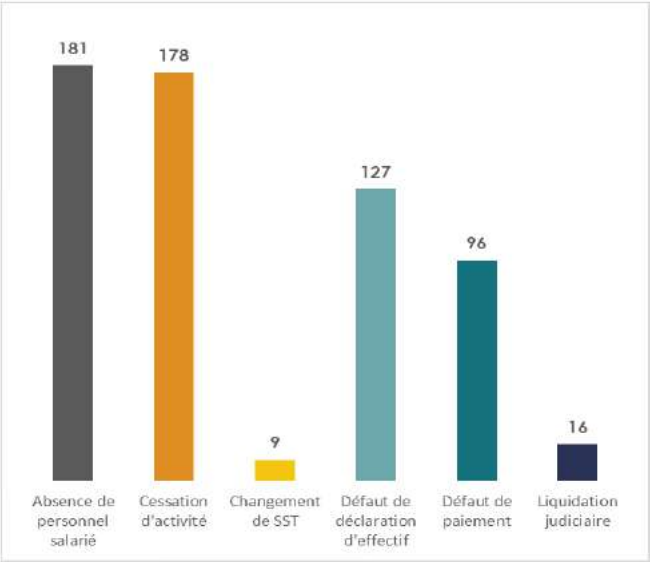

1.9. Evolution des visites 2019-2022 :

Examens médicaux :	**19 253**		***(21.076 en 2021)***
• Visites d'embauches :		**5 543**	*(6.109 en 2021)*
• Visites périodiques :		**3 098**	*(3.626 en 2021)*
• Visites de pré reprise :		**1 832**	*(1.733 en 2021)*
• Visites de reprise :		**4 543**	*(5.253 en 2021)*
• Visites occasionnelles :		**3 829**	*(4.341 en 2021)*
• *dont demande du salarié:*		*1 467*	*(1.585 en 2021)*
• *dont demande de l'employeur:*		*651*	*(728 en 2021)*
• *dont demande du médecin du travail :*		*1 310*	*(1.675 en 2021)*
• *dont réorientation par l'IST*		*320*	*(290 en 2021)*
• *dont demande du médecin conseil (CRRMP)*		*78*	*(49 en 2021)*
• Visites supplémentaires :		**408**	
• *visites de mi-carrière*		*297*	*(0 en 2021)*
• *visites de fin de carrière/ fin d'exposition*		*95*	*(14 en 2021)*
• *Travail sur dossier de cessation d'expo./ fin de carrière*		*16*	
Entretiens infirmiers :	**19 586**		***(17.408 en 2021)***
• *dont visites de mi-carrière*		820	*(0 en 2021)*
Total global :	**38 839**		***(38.484 en 2021)***

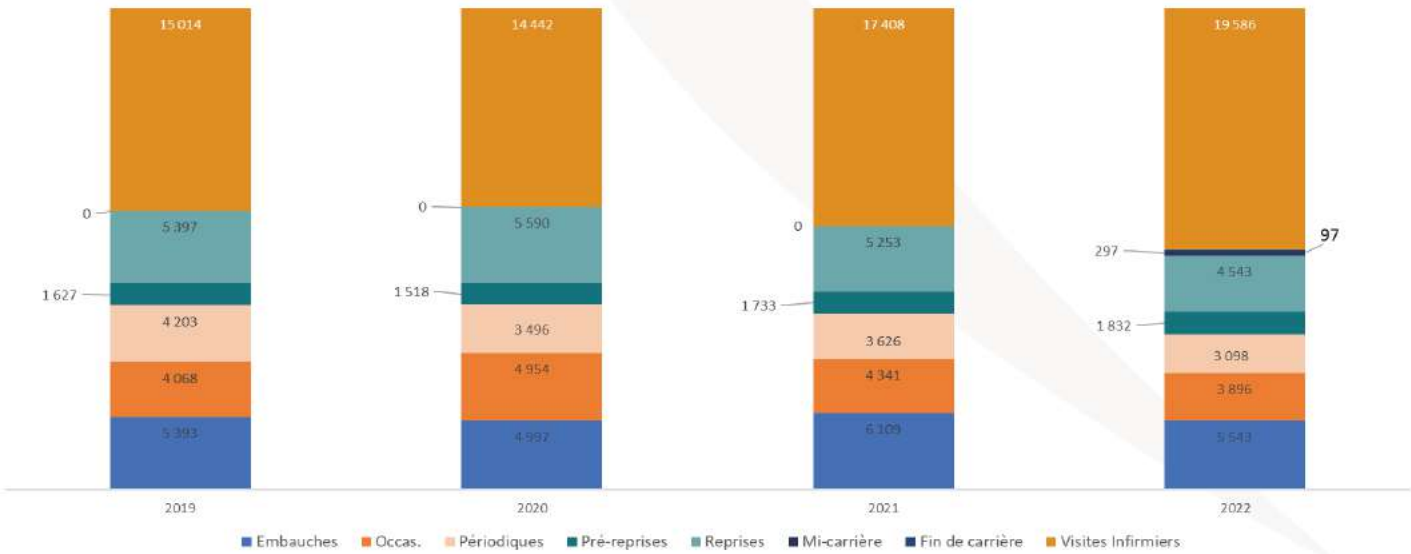

2. EFFECTIFS DU SERVICE

2.1. Construction des équipes de notre service

	Nb	ETP
Filière prévention	**81**	**75,47**
Pôle médical	**63**	**58**
Médecins du travail / Collaborateurs médecins	18	14,44
Médecins du travail	15	11,54
Médecins du travail/collaborateurs médecins	3	2,90
Infirmiers	19	18,49
Responsable infirmier	1	1,00
Infirmiers	18	17,49
Assistantes en santé au travail / Secrétaires médicales	26	25,07
Assistantes en santé au travail	12	11,58
Secrétaires médicales	14	13,49
Pôle technique	**18**	**17,47**
Techniciens	6	5,47
Techniciens	6	5,47
Psychologue	1	1,00
Psychologue	1	1,00
Ergonomes	8	8,00
Ergonomes	8	8,00
Equipes chimistes	3	3,00
Ingénieure chimiste	1	1,00
Technicien risque chimique	1	1,00
Technicienne hygiène sécurité BTP	1	1,00
Filière support	**8**	**6,67**
Service administratif et financier	2	1,8
Responsable administratif et financier	1	1,00
Gestionnaire ressources humaines	1	0,80
Assistante administrative	1	1,00
Service informatique	1	1
Responsable informatique	1	1,00
Entretien	1	0,07
Agent de propreté	1	0,07
Service généraux	1	1
Référente santé sécurité et environnement de travail	1	1,00
Service communication et documentation	1	0,8
Chargée de communication	1	0,80
Direction	2	2
Directrice	1	1,00
Assistante de direction	1	1,00
TOTAL	**89**	**82,14**

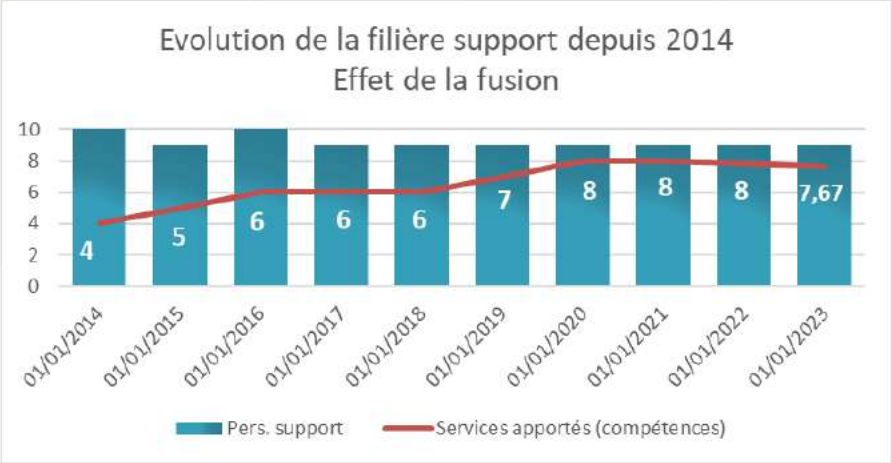

2.2. Médecins du travail

Médecin du travail
BETTING Sylvie
BOUSSUGE Dominique
DOUAIR Nour
DUMAY Patricia
EUDES Marie-Laure (CDD) *
LEMOINE-LLADO Anne *
MAMBIE Sébastien
MARION Brigitte (CDD)
PALE - GUIGUEMDE Martine
PERRIN Monique (CDD)
PORTAZ Françoise *
SCHNEIDER Marie Thérèse *
TALMONT Laurent
THOMASSIN Joelle
VAN DEN ABBEELE Brigitte
VICHERAT Nathalie
WILLMANN IMHOFF Janine

Médecin collaborateur
AMBROISE Carole
DELLESSE Valerie
HEIM Vincent
HOMEL Céline

Interne en Médecine *
ALSAYED Shadi
DEMANGE Justine
WILHELM Lucas

* Ayant exercé une partie de l'année seulement

2.3. Modalités d'exercices

Temps de travail mensuel :
Les médecins du travail exercent au forfait-jour.

Observations éventuelles :
Plusieurs médecins exercent à temps partiel avec donc au total :

- 19,44 ETP médecins du travail/collaborateur « contractuels » au 01/01/2022,
- pour 14,44 ETP médecins du travail/collaborateur « contractuels » au 31/12/2022.

De plus, les 3 médecins collaborateurs compris dans les données ci-dessus disposent d'un temps de formation relatif à leur cursus (50% en 1ere année, 40% en 2ème année, 30% en 3ème et 4ème année).

Les internes en santé au travail exercent sous tutorat, leurs stages sont de 6 mois.

Au cours de l'année 2022 :

- Départ de médecins du travail : Docteur LEMOINE Anne, Docteur PORTAZ Françoise, Docteur SCHNEIDER Marie-Thérèse.
- Départ d'un médecin remplaçant : Docteur EUDES Marie-Laure.

2.4. Effectif

	Effectif
Effectif attribué au 1er janvier de l'année 2022	74 977
Effectif réel pris en charge au cours de l'année 2022	93 952

Observations du médecin du travail sur les éventuelles différences entre les effectifs mentionnés ci-dessus :

Comme chaque année :

- Le delta entre ces deux données correspond aux embauches en cours d'année. Les examens embauches furent très nombreux en 2022 (post COVID ?).
- Cependant sur-représentation artificielle des effectifs au 1er janvier liée à l'enregistrement parfois tardif des salariés sortants qui se fait le plus souvent en début d'année suivante lors de la déclaration des employeurs.

Répartition de l'effectif mentionné au 2.3.1 (au 1er Janvier 2022)	Effectif
SIA	5 721
SIR	18 005
SIS	51 251

2.5. Ressources pédagogiques

Formation du médecin :

Formation continue :

- Les évolutions réglementaires récentes et leur mise en œuvre dans les Services de prévention et santé au travail.
- IMTL (Institut de Médecine du Travail de Lorraine) : Exosquelette, Nouvelles organisations de travail.
- Formation Management de l'équipe pluridisciplinaire.
- Prévention Désinsertion Professionnel (PDP).
- La reprise du travail après un événement cardiovasculaire et cardiofréquencemetrie.
- Formation incendie.
- Formation juridique.

Journées d'études et de réunions :

- Congrès Strasbourg.
- Journées santé travail.
- Silice en interne.
- Addictologie en interne.
- Formation interne « GEP » (Groupe d'Echange de Pratiques) x6.

Formation dispensée par le médecin :

Accueil étudiant DES :

- Accueil de 3 internes en santé au travail.

Autres :

- Tutorat des 4 médecins collaborateurs.

2.6. Participation études et recherches

Nature de l'étude :

- Quinzaine « MCP » (maladie à caractère professionnel) : ≥ 3 MDT participants.
- Veille sanitaire EVREST pour les salariés nés en octobre : ≥ 2 MDT participants.
- Entreprises de travaux forestiers : quels profils à l'avenir ? : 1 MDT participant.
- Mémoires de médecins collaborateurs : poussières de bois ; troubles.

Organismes responsables ou associés de l'étude :

- Respectivement : DREETS, ISTNF, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Degré de participation aux différentes étapes de l'étude :

- Selon les protocoles définis par les responsables des études.

Travaux de publication avec références s'il y a lieu :

- Entreprises de travaux forestiers – Etat des lieux (MAA ; 25/01/2022 ; en ligne).

2.7. Personnel assistant le médecin du travail

Nombre de secrétaire(s) médicale(s) :

- 12 secrétaires et 14 assistantes en santé au travail (AST)

Nombre d'infirmier(e)(s) :

- 19 infirmiers en santé au travail

Nombre d'autres personnels :

17 IPRP :

- 6 ergonomes + 1 alternante,
- 1 ingénieur chimiste,
- 1 technicien risque chimique,
- 1 technicienne hygiène sécurité BTP,
- 1 psychologue,
- 6 techniciens en évaluation des risques professionnels.

Nombre d'infirmièr(e)(s) d'entreprise :

- 18 infirmiers d'entreprise

2.8. Equipements

Pour l'activité clinique

Matériel d'examen médical :

- tensiomètres manuel et automatique,
- stéthoscopes,
- otoscopes,
- échelles de Parinaud,
- échelles de lecture de Monoyer,
- mètres ruban,

www.epsatvosges.fr

- dynamomètres de Collin,
- marteaux à reflexes,

Appareils pour examens complémentaires :
- visiotest,
- audiomètre,
- spiromètre.

Pour l'activité de tiers temps

Véhicule de service ou véhicule personnel avec prise en charge des frais kilométriques.

Appareils pour l'activité de tiers temps :
- luxmètres,
- sonomètres,
- montres cardiofréquencemètres.

Equipements de protections individuelles
- bouchons moulés,
- coques et chaussures de sécurité,
- manteaux haute visibilité,
- gilets oranges,
- casquettes anti heurt,
- bouchons anti bruit,
- lunettes de protection.

Pour les études et recherches le cas échéant
- ordinateurs,
- tablettes,
- accès Internet,
- imprimantes,
- photocopieurs…

Commentaires et observations
Renouvellement régulier du matériel pour examens complémentaires.

3. DONNES NUMERIQUES SUR LE NOMBRE DE SALARIES SOUMIS A DES RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE REGLEMENTATION SPECIFIQUE.

3.1. Nombre de salariés bénéficiant d'une surveillance médicale renforcée effectuée par le médecin du travail

Nombre de salariés soumis à Surveillance Médicale Renforcée

	Effectif
Effectif soumis à SIR	18 005

Nombre de salariés par motif de SIR

Nature du risque	TOTAL
Habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de levage (CACES)	7536
Habilitation électrique (travaux sur installations électriques)	3 005
Moins de 18 ans affectés aux travaux réglementés	113
Rayonnements ionisants	251
Salarié exposé à l'amiante	371
Salarié exposé à manutention manuelle, port de charges > 55kg (R4541-9)	66
Salarié exposé au CMR	4 141
Salarié exposé au plomb	179
Salarié exposé au risque de chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage	1 093
Salarié exposé au risque hyperbare	2
Salarié exposé aux agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4 (ABP3 et 4)	1 852
SIR CATEGORIE III	25

Nombre de salariés par motif de surveillance avant Réforme 2012 (non classé dans le paragraphe précédent)

Nature du risque	TOTAL
Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	16
Risques biologiques	35
Travailleur de nuit	616
Travailleur handicapé (TH)	221
Travailleurs de moins de 18 ans	39

Commentaires et observations

- Données du 3.1 non pertinentes : relatives à l'éditeur du logiciel qui reprend improprement des données de surveillance médicale SIA/SIR/SMR « conseillée » par le médecin (ce qui n'a pas d'existence réglementaire*), plutôt que la surveillance déclarée par l'employeur.

  ** Le médecin du travail a un rôle de conseil sur les risques professionnels, et non sur le déclaratif SIA/SIR qui relève du conseil juridique.*

3.2. Nombre de salariés soumis à un risque de maladie professionnelle indemnisable

Numéro de tableau	Salariés
RG 01 Affections dues au plomb et à ses composés	161
RG 02 Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés	8
RG 04 BIS Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant	246
RG 04 Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	159
RG 05 Affections professionnelles liées au contact avec le phosphore et le sesquisulfure de phosphore	2
RG 06 Affections provoquées par les rayonnements ionisants	87
RG 07 Tétanos professionnel	386
RG 08 Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)	525
RG 09 Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques	26
RG 10 BIS Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins	4
RG 10 TER Affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que par le chromate de zinc	3
RG 10 Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome	26
RG 12 Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après	167
RG 13 Intoxications professionnelles par les dérivés nitrés et chloronitrés des hydrocarbures benzéniques	8
RG 14 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésols, dinosebe), par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonitrile (bromoxynil, ioxynil)	2
RG 15 Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés	115
RG 15 BIS Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre	33
RG 15 TER Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels	1
RG 16 Aff. cutanées ou aff. des muqueuses dûes aux goudrons de houille, huiles de houille(=les fract. de distillat. phénoliques, naphtaléniques, acénaphténiques, anthracéniques, chryséniques), aux brais de houille et suies de combust. du charbon	34
RG 16 BIS Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon	16
RG 18 Charbon	7
RG 19 Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	154
RG 21 Intoxication professionnelle par l'hydrogène arsénié	1
RG 22 Sulfocarbonisme professionnel	55
RG 24 Brucelloses professionnelles	48
RG 25 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.	322
RG 30 Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	306
RG 30 BIS Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	291
RG 31 Maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, notamment par la streptomycine, la néomycine et leurs sels	33
RG 32 Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux	95
RG 33 Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés	7
RG 34 Aff. provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques	1
RG 36 Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse	1407
RG 36 BIS Affections cutanées cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole	335
RG 37 Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel	73
RG 37 BIS Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel	12

RG 37 TER Cancers provoqués par les opérations de grillage des mattes de nickel	1
RG 39 Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse	1
RG 40 Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (/CMycobacterium avium/intracellulare, /CMycobacterium kansasii, /CMycobacterium/Cxenopi, /CMycobacterium marinum,/CMycobacterium fortuitum)	977
RG 41 Maladies engendrées par bétalactamines (notamment pénicillines et leurs sels) et les céphalosporines	143
RG 42 Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	5540
RG 43 Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères	251
RG 44 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxyde de fer	240
RG 44 BIS Affections consécutives au travail au fond dans les mines de fer	58
RG 45 Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E	1047
RG 46 Mycoses cutanées	98
RG 47 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	958
RG 49 Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines	241
RG 49 BIS Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine	67
RG 50 Affections provoquées par la phénylhydrazine	5
RG 51 Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants (*)	110
RG 53 Affections dues aux rickettsies	19
RG 54 Poliomyélites	147
RG 55 Affections professionnelles dues aux amibes	87
RG 56 Rage professionnelle	23
RG 57 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	9823
RG 58 Affections professionnelles provoquées par le travail à haute température	55
RG 59 Intoxications professionnelles par l'hexane	42
RG 61 Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés	76
RG 62 Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques	184
RG 63 Affections provoquées par les enzymes	95
RG 64 Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone	212
RG 65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	3153
RG 66 BIS Pneumopathies d'hypersensibilité	6
RG 66 Rhinites et asthmes professionnels	2682
RG 67 Lésions de la cloison nasale provoquées par les poussières de chlorure de potassium dans les mines de potasse et leurs dépendances	2
RG 68 Tularémie	24
RG 69 Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	1612
RG 70 Affections professionnelles provoquées par le cobalt et ses composés	15
RG 70 BIS Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques frittés ou fondus contenant du cobalt	23
RG 70 TER Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par l'inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage	1
RG 71 Affections oculaires dues au rayonnement thermique	209
RG 71 BIS Affections oculaires dues au rayonnement thermique associé aux poussières	32
RG 73 Maladies professionnelles causées par l'antimoine et ses dérivés	1
RG 76 Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile	842
RG 77 Périonyxis et onyxis	151
RG 78 Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances	10
RG 79 Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif	1087
RG 80 Kératoconjonctivites virales	612
RG 81 Affections malignes provoquées par le bis(chlorométhyle)éther	1
RG 82 Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle	19
RG 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel	2757

RG 85 Affection engendrée par l'un ou l'autre de ces produits	2
RG 86 Pasteurelloses	27
RG 87 Ornithose-psittacose	28
RG 88 Rouget du porc (Érysipéloïde de Baker-Rosenbach)	79
RG 89 Affection provoquée par l'halothane	13
RG 90 Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales	345
RG 92 Infections professionnelles à Streptococcus suis	70
RG 95 Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)	1029
RG 96 Fièvres hémorragiques avec syndrome rénal dues aux agents infectieux du groupe hantavirus	100
RG 97 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	1777
RG 98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	6853
RG 99 Hémopathies provoquées par le 1.3 butadiène et tous les produits en renfermant	?
RG 100 Affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-Cov2	?
RG 101 Affections cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	?
RG 102 Cancer de la prostate provoqué par les pesticides	?

3.3. Commentaires et observations du médecin du travail, et notamment sur l'existence d'autres risques

Les données du 3.2 sont extraites à partir de nomenclatures obsolètes d'exposition à des « risques de MP ».
Or, depuis 2019 les expositions professionnelles sont répertoriées selon un thésaurus non prévu dans le format de ce présent rapport.
La diminution des données chiffrées au 3.2 au cours des ans est liée à la sortie de salariés des effectifs EPSAT et non à la diminution d'exposition à des risques.

www.epsatvosges.fr

4. EXAMENS MEDICAUX CLINIQUES EFFECTUES

	Total
EXAMENS MEDICAUX PERIODIQUES	**3 098**
Nombre d'examens médicaux périodiques effectués :	**3 090**
Salariés non soumis à SIR	478
Salariés soumis à SIR	2 612
Nombre d'examens médicaux supplémentaires	**8**
EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUE	**16 155**
Visites d'embauches	**5543**
EMA Initial	3 352
VIP Médicale Initiale	1693
Visite embauche apprenti (SIS / SIA)	301
Visite médicale embauche apprenti (SIR)	197
Visites de Pré-reprises	**1 832**
Pré reprise demandée par le médecin conseil	276
Pré reprise demandée par le médecin traitant	98
Pré reprise demandée par le salarié	1 458
Visites de reprises	**4 543**
Reprise après accident du travail	677
Reprise après maladie	3 332
Reprise après maladie professionnelle	141
Reprise après maternité/paternité	393
Visites occasionnelles	**3 829**
A la demande de l'employeur	651
A la demande du médecin conseil (Avis CRRMP)	78
A la demande du médecin du travail	1 310
A la demande du salarié	798
A la demande du salarié (employeur non informé)	669
Réorientation de l'IST vers le MDT	320
Visite médicale projet nuit	3
Visites supplémentaires	**408**
Visite de mi-carrière	297
Visite de fin de carrière/fin d'exposition	95
Travail sur dossier de cessation d'exposition / fin de carrière	16
TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES	**19 253**

Commentaires et observations du médecin du travail sur son activité clinique

- Emergence des visites de « mi carrière » (LOI n° 2021-1018 du 2 août 2021 – art 22) et des visites de « fin de carrière / fin d'exposition » (Décret n° 2021-1065 du 9 août 2021).
- Les visites réalisées par les IST ne sont pas comptabilisées.

5. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

5.1. Examens complémentaires pouvant être prescrits

Nature de l'examen	Cadre de la presc.et nb examens										Total
	Aptit.		M.c.p*		M.P*		M.dg*		Autres		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
AMYLASE (SANG)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
AUDIOMETRIE	8	4	0	0	5	0	0	0	12 989	6 841	19 847
CREATININEMIE	0	0	0	0	0	0	0	0	25	0	25
CREATINE PHOSPHOKINASE (CPK)	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3
CYTOLOGIE URINAIRE	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3
EXAMEN OPHTALMO SPECIFIQUE	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2
GAMMA GLUTAMYL TRANSFERASE	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	4
HEMATOLOGIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
HEMOGRAMME	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	4
HEPATITE B (VHB) : SD CONTROLE APRES VACCINATION : AC ANTI-HBS PAR EIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
HEPATITE B (VHB) : SD CONTROLE AVANT VACCINATION : AC ANTI-HBS+AC ANTI-HBC EIA	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
IONOGRAMME	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
NASOFIBROSCOPIE	0	0	0	0	2	0	0	0	52	2	56
ORL	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
PLOMBEMIE	0	0	0	0	0	0	0	0	10	2	12
RADIOGRAPHIE PULMONAIRE	0	0	0	0	1	0	0	0	66	2	69
SANG : CREATININE	0	0	0	0	0	0	0	0	19	3	22
SCANNER THORACIQUE	1	0	0	0	2	0	0	0	11	0	14
SEROLOGIE HBV	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3
SPIROMETRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	18	0	18
TEST TUBERCULINIQUE CUTANE	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
TEST VISUELS AUTOMATISES	15	3	0	0	0	0	0	0	10 798	6 466	17 282
TESTS VISUELS MANUELS	17	1	0	0	0	0	0	0	5 579	3 848	9 445
TETRACHLOROETHYLENE Sanguin	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	8
TETRACHLOROETHYLENE Urinaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
TETRACHLOROMETHANE Urinaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
TRANSAMINASE	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	4
TRANSFERRINE DESIALYLEE OU DEGLYCOSYLEE (CDT)	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	8
TOTAUX	**51**	**8**	**0**	**0**	**10**	**0**	**0**	**0**	**29 594**	**17 178**	**46 841**

* Mcp : Maladie à caractère professionnelle ; Mp : Maladie professionnelle ; Mdg : Maladie dangereuse

Examens complémentaires ayant comme cadre de prescription une surveillance

Motif de la surveillance	Nature de l'examen complémentaire	Nombre d'examens complémentaires		
		Homme	Femme	Total
Salarié exposé à l'amiante	Scanner thoracique	12	0	12
Salarié exposé au CMR (poussière bois)	Nasofibroscopie	38	1	39
Salarié exposé au CMR (Silice)	Radiographie pulmonaire, spirométrie, créatininémie	47	0	47
Salarié exposé au CMR (nitrosamines)	Cytologie urinaire	3	0	3
Salarié exposé au CMR (benzène)	Hémogramme	?	?	?
TOTAL		**100**	**1**	**101**

Commentaires et observations

- Données extrapolées et probablement partielles. En pratique le motif de l'examen complémentaire est rarement saisi du fait de la mauvaise ergonomie du logiciel.

5.2. Examens complémentaires de surveillance médicale renforcée en application des dispositions

De l'article L.1251-22 du code Travail (cas où le médecin du travail a dans sa population de l'entreprise des travailleurs temporaires soumis à surveillance médicale renforcée)

- Non calculé, les examens concernés sont déjà comptabilisés dans les chapitres précédents.

Au titre de la réglementation applicable aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure

- Non calculé, les examens concernés sont déjà comptabilisés dans les chapitres précédents.

5.3. Prélèvements et mesures aux fins d'analyses effectués au titre des articles R 4624-1 et R 4624-7 (Connaissance du milieu de travail)

Métrologies 2022 (hors silice) :

Description AMT	Date de métrologie	Nombre de postes concernés	Nombre de prélèvements réalisés
Métrologie poussières secteur serviettes en papier uni	02/02/2022 08/02/2022	2	8
Métrologie nettoyages tunnel égouttage	01/02/2022	2	4
Métrologie nettoyages tunnel égouttage	24/06/2022 28/06/2022	2	4
Métrologie poste machine à laver les claies	27/06/2022 28/06/2022 19/07/2022	1	5
3ème campagne de métrologie Pilote Démoulage suite installation filtres charbon actif sur les 2 Photocleans	16/09/2022	1	2
Brouillards fluides d'usinage	03/11/2022	4	8
			31

5.4. Mesures et prélèvements au titre de l'article R 4624-50 (Recherches, enquêtes, étude épidémiologiques)

Métrologies 2022 (mesures faites au titre du projet de service silice) :

Description AMT	Date de métrologie	Nombre de postes concernés	Nombre de prélèvements réalisés
CPOM: Métrologie poussières de silice cristalline	08/07/2022	1	3
CPOM: Métrologie poussières de silice cristalline	17/11/2022	4	10
CPOM: Métrologie poussières de silice cristalline	24/11/2022	3	7
CPOM: Métrologie poussières de silice cristalline	12/12/2022	2	6
CPOM: Métrologie poussières de silice cristalline	24/03/2022	1	4
CPOM: Métrologie poussières de silice cristalline	12/04/2022	3	10
CPOM: Métrologie poussières de silice cristalline	04/05/2022	3	10
CPOM: Métrologie poussières de silice cristalline	16/03/2022	1	5
CPOM: Métrologie poussières de silice cristalline	01/06/2022	1	3
CPOM: Métrologie poussières de silice cristalline	11/05/2022	2	6
			64

5.5. Commentaires et observations sur les examens complémentaires

	Homme	Femme	Total
Nombre total d'examens complémentaires	13 872	4 482	18 354
Nombre total d'examens complémentaires réalisés	13 379	4 276	17 655
……..En Interne	99,94%	100%	99,95 %
……..En Externe	0,06%	0%	0,05 %
Nombre total d'examens complémentaires prescrits et non réalisés	493	206	699

Les examens prescrits non réalisés sont des examens :

- Soit prescrits par défaut dans le logiciel.
- Soit prescrits et en attente de réalisation en externe par le salarié.

6. CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

6.1. Conclusions professionnelles

Conclusions professionnelles (nombre d'avis d'aptitude) :

Conclusion	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Présent	1 567	1 492	423	650	**4 132**
Préconisations	162	1 135	42	1 034	**2 373**
Apte	1 942	647	2 354	311	**5 254**
Apte avec préconisations	130	537	196	393	**1 256**
Pas de fiche délivrée : *Pré-reprise, mi-carrière, fin de carrière...*	1	41	1	3 366	**3 409**
Avis différé	9	75	8	51	**143**
Inapte	0	524	0	97	**621**
Total	**3 811**	**4 451**	**3 024**	**5 902**	**17 188**

Pour les intérimaires des établissements de travail temporaires :

Conclusion	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Présent	463	64	16	45	**588**
Préconisations	29	31	6	29	**95**
Apte	3 501	105	136	81	**3 823**
Apte avec préconisations	98	17	8	31	**154**
Pas de fiche délivrée : *Pré-reprise, mi-carrière, fin de carrière...*	0	2	0	26	**28**
Avis différé	8	8	4	4	**24**
Inapte	3	4	0	2	**9**
Total	**4 102**	**231**	**170**	**218**	**4 721**

 # Nombre de visite sans conclusion saisie :

- Inconnu : Toutes les visites médicales ne nécessitent pas de conclusion (pré-reprise, mi carrière, fin de carrière, visites à la demande du salarié (employeur non informé...).
  Par ailleurs les conclusions pour les intérimaires concernent 1 à 3 postes.

Nombre de cas pour lesquels il a été fait un recours à l'inspection du travail

- Néant : Le médecin du travail est le conseiller du salarié et de l'employeur et non un « dénonciateur ».
  Le cas échéant, certains échanges/signalements à l'employeur sont cependant transmis en copie à la DREETS.

Commentaire et observations du médecin sur les avis d'aptitude

- Majoration de la déclaration SIR majorant les avis d'aptitude.
  - ✓ Légitimité de « l'aptitude » sur certains risques déclarés n'apparait cependant pas légitime habitation électrique, Aptitude à la conduite d'engin « pour le cas où »...
  - ✓ Confusion fréquente entre CMR et ACD (agents chimiques dangereux).
  - ✓ Confusion fréquente entre formation au risque et exposition au risque.

6.2. Conclusions médicales

Pathologies dépistées et observées quelle qu'en soit la cause :

	Homme	Femme	Total
Nombre de salariés orientés	607	285	892

Pathologie d'appareil qui suscite l'orientation	Homme	Femme	Total
Autre pathologie d'appareil	17	8	25
Addictologie	4	1	5
Allergologie	7	2	9
Cardiologie	165	41	206
Dermatologie	15	8	23
Endocrinologie	14	9	23
Gastro-entérologie	4	6	10
Gynécologie - Obstétrique	0	12	12
Hématologie	8	3	11
Maladies infectieuses	2	0	2
Néphrologie	1	0	1
Neurologie	21	11	32
Ophtalmologie	149	54	203
Oto-rhino-laryngologie	115	42	157
Pathologie professionnelle	5	2	7
Phlébologie - Angéiologie	1	3	4
Pneumologie	30	7	37
Psychiatrie	14	22	36
Psychologue/CMP	26	49	75
Rhumatologie	74	40	114
Traumatologie	2	1	3
Urologie	3	0	3
Total	677	321	998

Dépistage des maladies en relation avec le travail

Maladie(s) inscrite(s) dans un tableau de maladies professionnelles

Numéro tableau	Déclarées dans l'année à l'initiative du médecin du travail		Déclarées dans l'année à l'initiative de tout autre praticien et connues du médecin du travail		Total	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Maladie Professionnelle déclarée hors tableau	0	0	2	0	2	0
RG 57 -A Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - Epaule	0	0	13	10	13	10
RG 57 -B Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - Coude	0	0	8	9	8	9
RG 57 -C Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - Poignet - Main et doigt	0	0	6	3	6	3
RG 66 Rhinites et asthmes professionnels	0	0	1	1	1	1
RG 79 Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif	0	0	1	2	1	2
RG 98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	0	0	3	1	3	1
TOTAL	0	0	34	26	34	26

Données du tableau en supra largement incomplètes : le déclaratif tant que l'éventuelle reconnaissance des MP via la CARSAT n'est que rarement transmis au service de santé et prévention au travail. Les données souhaitées relèvent de la CARSAT et non du SPSTI.

Dépistage des maladies dangereuses pour l'entourage

Nombre :

- Non comptabilisées car hors des missions prévues au L4622-2 (SPSTI) et R4623-1 (MDT) ; le cas échéant le salarié est renvoyé vers le médecin de soin.

Autres orientations

Type d'orientation	Homme	Femme	Nombre
Assistance sociale	34	37	71
Autres organismes (IRR,CMP...)	3	7	10
Cellule PDP EPSAT Vosges	1	0	1
Ergonome	28	43	71
Essai encadré	3	0	3
MDPH	167	151	318
Médecin conseil	33	21	54
Observation de situation de travail PDP Infirmier	0	3	3
Cap Emploi	103	91	194
Total	372	353	725

7. ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

7.1. Temps mensuel consacré par le médecin du travail a ses actions en milieu du travail

Temps : **2 282 heure(s) 00 minute(s).**

Commentaire :

- Néant

7.2. Etude du milieu de travail et action en vue de l'amélioration des conditions de travail

Fiches entreprises

- Nombre de fiches existantes au début d'année : 4 300
- Nombre de fiches nouvelles établies au cours de l'année : 619
- Nombre de fiches mises à jour au cours de l'année : 467

72% des entreprises adhérentes couvertes par une fiche d'entreprise

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par les collaborateurs /médecins du travail : **995**

Motif de l'action	Total
Analyse de situation de travail/étude de poste	430
Participation au CHSCT (CSE)	170
Analyse de fiches de données de sécurité	86
Conseil pour l'élaboration du DU	76
Analyse bibliographique et réglementaire	56
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	36
Conseil en conception/aménagement de poste	26
Métrologie des polluants	24
Conseil en achat de matériel	21
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	14
Conseil et préconisations sur les équipements de protection collective	8
Conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle	8
Métrologie du bruit : exposimétrie	8
Suivi des actions préconisées	8
Analyse de la demande d'intervention	3
Analyse statistique des données	3
Animation/participation à des groupes	3
Métrologie du bruit : sonométrie	3
Analyse de données biométrologiques collectives	2
Conseil en substitution de produits	2
Métrologie de la charge physique : cardiofréquencemétrie, MAPA, podométrie	2
Présentation du rapport	2
Analyse des causes : enquête après AT/MP	1
Analyse/diagnostic par questionnaires	1
Conseil pour mise en place d'une cellule d'urgence médicopsychologique	1
Métrologie des ambiances lumineuses : luminancemétrie/luxmétrie	1

Participation à des enquêtes ponctuelles

- Suite déclaration d'accident du travail :
  Non concerné : relève de la CARSAT.

- Suite déclaration maladie professionnelle :
  Sollicitation régulière de la CARSAT dans le cadre de CRRMP : 78 demandes recensées en 2022.

- Suite déclaration maladie à caractère professionnel :
  Relève de la CARSAT : aucune demande en ce sens.

- Autres (précisez) :
  Enquêtes ponctuelles à la demande de l'employeur ou des CSE.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.).

- Nombre de réunion(s) C.H.S.C.T. auxquelles le médecin du travail a assisté : **170.**

Commentaires et observations du médecin du travail :

- Le délai de prévenance des CSE passé de 14 à 8 jours rend les participations difficiles.

Nombre de cas où le médecin a été sollicité par l'employeur dans le cadre de l'article R. 241-12

- R. 241-12 abrogé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. 9 (V).

Commentaires et observations du médecin du travail :

- R. 241-12 abrogé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. 9 (V).

Autres

- Néant.

Commentaires et observations sur ces différentes activités et conclusions

- Les éléments souhaités dans le présent rapport répondent au formalisme de l'arrêté du 13 décembre 1990. Son formalisme est obsolète au vu de l'évolution de l'activité des SPSTI.

Précisez la nature des risques sur lesquels ont principalement porté les interventions du médecin du travail

- TMS et RPS.

8. PLAN D'ACTIVITE

Présentation résumée du ou des plans d'activité :

8.1. Objectifs

PROJET DE SERVICE

Axe 1 Risques spécifiques et émergents

Projet n°1 : Silice

Objectifs :

- Accompagner les TPE-PME dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques chimiques et en particulier des CMR : évaluation des risques, plan d'action, suppression ou réduction des risques :
  - Généraliser la prise de conscience du risque chez les employeurs et les salariés.
  - Augmenter leur niveau de connaissance.
  - Transformer les situations de travail en priorisant la prévention collective.
  - Eviter l'apparition de pathologies.
  - Réaliser un suivi professionnel et post professionnel des salariés exposés.

Projet n°2 : Le risque routier

Objectifs :

www.epsatvosges.fr

- Travailler sur un risque majeur (première cause de décès au travail).
- Prendre en compte la sécurité des tiers.
- Renforcer plus particulièrement le suivi des salariés du secteur du transport pris en charge par le service.

Dans un deuxième temps, pour tous les autres salariés ayant une activité de conduite dans le cadre de leur poste de travail (commerciaux, chargés d'affaires…).

Axe 2 Salariés fragilisés

Projet n°3 : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Objectifs :

- Repérer les travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.
- Lorsque c'est possible, proposer un socle commun pour contribuer au maintien en emploi des travailleurs ayant un ou plusieurs problèmes de santé (prioritairement dans l'entreprise d'origine) et pour prévenir leur désinsertion professionnelle.
- Améliorer la lisibilité et la cohérence de la prise en charge des personnes en risque de désinsertion professionnelle.

Axe 3 Renforcement de la communication et de la pédagogie autour de la prévention

Projet n°4 : Action nouveaux adhérents

Objectifs :

- Il résulte de la pratique un manque de visibilité de l'offre EPSAT Vosges au service des entreprises et des salariés des nouveaux adhérents, ainsi qu'une perte de visibilité des missions effectuées par le service auprès de nos adhérents déjà anciens notamment du fait des multiples réformes ayant bouleversé le fonctionnement de nos services de santé au travail et multiplié ses missions.
- Afin d'informer les adhérents et leurs salariés, l'accent a été porté, au cours de ces dernières années, sur la communication avec un poste dédié ayant permis la conception d'un site internet mettant à disposition des adhérents et salariés un certain nombre de documents et d'informations sur notre activité.
- L'accueil d'un nouvel adhérent passe à ce jour davantage par le préventeur lors de la réalisation de la fiche d'entreprise. Or, le temps écoulé entre l'adhésion au service et la 1ère intervention peut être plus ou moins important selon les entreprises.
- EPSAT Vosges souhaite prolonger et amplifier ses actions de communication auprès des employeurs et des salariés, et plus particulièrement auprès des petites entreprises, afin de faire connaitre et re connaitre l'ensemble de l'offre apportée et valoriser l'image de la santé au travail.

Projet n°5 : Diversification des modes de communication

Objectifs :

- Développement de la connaissance extérieure du service de santé au travail.
- Une visibilité accrue apparait nécessaire et divers canaux de communication non encore exploités à ce jour par l'association pourront nous être utiles.

Projet n°6 : Fiabiliser les informations de déclarations d'effectifs communiquées par les entreprises

Objectifs :

- Fiabiliser les informations communiquées par les entreprises afin de rendre plus effective la prévention par la pédagogie et le développement de formation aux tiers déclarants.

Autres :

Mise en place des éléments de la réforme de la santé au travail, et notamment :

- Visites de fin de carrière et de fin d'exposition.
- Visites de mi-carrière.
- Rendez-vous de liaison.
- Cellule dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle.

Améliorer la traçabilité des expositions professionnelles

- Actuelles.
- Antérieures.

8.2. Arguments du choix de ces objectifs

www.epsatvosges.fr

Cf. projet de service et Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en Santé au travail.

8.3. Présentation sommaire du plan

S'agit-il d'un ou de plans communs à plusieurs médecins du travail de l'entreprise ? oui
S'agit-il d'un ou de plans communs à plusieurs entreprises ? oui

8.4. Etat d'avancement

Axe 1 Risques spécifiques et émergents

Projet n°1 : Silice

2 axes à ce projet :

Suivi médical du salarié : pour l'ensemble des salariés exposés à la silice cristalline (graniteries/marbreries, carrières et autres activités).

- Dépistage clinique.
- Exposition cumulée et traçabilité des expositions dans Préventiel.
- Sensibilisation individuelle.

Cette partie du projet sera réalisée par les collaborateurs médecins, médecins, infirmiers, AST et secrétaires médicales.

Une formation a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs EPSAT afin de les sensibiliser sur ce risque ainsi que sur les mesures à prendre selon les cas.

Création de plaquettes également.

Analyse du risque poussières en lien avec la CARSAT (graniteries/marbreries).
Cette démarche est terminée :

- Pré-étude du risque proposée à toutes les entreprises concernées.
- Prélèvements et analyse du risque dans certaines entreprises.
- Restitutions employeurs.

Une synthèse du travail de mesurages a été réalisée en collaboration avec la CARSAT.
64 mesures ont été réalisées dans 10 entreprises de graniteries.

Nos adhérents qui ont eu une métrologie ont déjà eu une restitution avec les préconisations adaptées pour leur entreprise. La branche professionnelle ayant validé nos contenus, ils diffuseront notre travail à l'échelle nationale, le président national du SNROC (Syndicat National des Roches Ornementales et de Construction) a accepté que l'on appose leur logo à côté du notre sur nos documents de synthèse.

De nouvelle fiche d'entreprises spécifiques ont été élaborées dans le cadre de la mise à jour des Fiches d'Entreprises carrière et graniterie. Les mises à jour vont pouvoir être réalisées prochainement par les techniciens.

Les adhérents retrouveront les résultats de leurs mesures dans cette fiche. Les tableaux de priorisations vont être modifiés pour que les techniciens retrouvent les 25 entreprises et ainsi ces fiches seront priorisées pour qu'elles soient réalisées avant la fin du CPOM.

Le groupe travaille actuellement sur les sensibilisations collectives spécifique graniterie, carrière et BTP, fin septembre des formations internes aux sensibilisations collectives seront organisées pour les équipes concernant les graniteries, les carrières, le BTP.

Projet n°2 : Le risque routier

Le groupe de travail s'est rapproché des entreprises du secteur ainsi que des institutions pour un travail en commun : des interventions au sein de session de cours théoriques dans le cadre de la prévention seront mises en place lors de la formation initiale des chauffeurs.

Pour ces interventions, un jeu de société a été créé dans le même esprit que le jeu de société milles bornes.
Il se nommera « Mill prév », il sera utilisé lors de la formation « FIMO » des nouveaux chauffeurs. A la fin du jeu, les joueurs repartiront avec une plaquette qui synthétisera tous les messages de prévention parcourue pendant la partie de jeu. Intervention validée par la DREAL.

www.epsatvosges.fr

Axe 2 Salariés fragilisés

Projet n°3 : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Une cellule interne de prévention de la désinsertion professionnelle a été mise en place au sein d'EPSAT.

Objectifs :

- Se conformer aux exigences de la réforme d'aout 2021.
- Renforcer l'efficience de notre mission au niveau du maintien en emploi.

Composition :

- Dr Deutscher, Adeline Beaussier, Aurélie Jacquin, Christophe Hirtzler, assistante sociale IES.
- Le recrutement d'une assistante est en cours.

Organisation :

- Fréquence et lieu des réunions : ½ journée par mois, 1er mardi matin de chaque mois.
- Salle de réunion Epinal 1ère étage.
- De 8h30 à 12h00 avec études de cas en visio.

Rôle de la cellule :

- Apporter du soutien aux médecins du travail dans la recherche de solutions de maintiens pour des problématiques individuelles.
- Faire le lien si besoin avec l'un des partenaires de la cellule élargie (externe au service) ou à la cellule élargie au complet.
- Enclencher tous les leviers facilitateurs possibles (recherches, transmission de documentation, …).
- Organiser des actions de sensibilisation ou d'information en interne et en externe.
- Organiser la collecte des données collectives.

Ce que ne fait pas la cellule :

- Se substituer au rôle du MDT en matière de détection et d'accompagnement des salariés en risque de DP.

Néanmoins, la cellule jouera un rôle de filtrage par rapport aux sollicitations externes.

Axe 3 Renforcement de la communication et de la pédagogie autour de la prévention

Projet n°4 : Action nouveaux adhérents

Formation de tous les membres à l'approche nouvel adhérent : partage de vision, détermination des besoins.

Création d'une maquette de livret d'accueil des nouveaux adhérents.

Composition d'un kit nouveaux adhérents et mise en place d'un poste spécifique d'accueil des nouveaux adhérents permettant la prise ne main de nos outils mais également la prise en compte des risques et besoin de chaque nouvel adhérent ainsi que la mise en place d'un parcours d'intervention de nos équipes.

Projet n°5 : Diversification des modes de communication

Mise en place de partenariat avec des canaux de communication tels que Vosges FM ou Vosges Matin : la minute santé au travail diffusée tous les matins et soir de la semaine pour informer sur nos services mais également sur certains risques majeurs (fatigue, TMS, RPS…).

Développement de notre nouveau site internet, plus fluide, plus moderne, plus simple pour les employeurs comme pour les salariés.

Création de supports vidéo, un film institutionnel ainsi que de courts métrages plutôt axés autour de risques spécifiques avec un fil rouge permettant d'en développer d'autres par la suite.

Projet n°6 : Fiabiliser les informations de déclarations d'effectifs communiquées par les entreprises

Enquête des besoins et des risques campagne 2023.

Intervention auprès des cabinets d'expertises comptables et des agences d'intérim afin de permettre une meilleure saisie et compréhension du portail adhérent : distribution de nos livrables d'adhésion afin de les informer.

Mise en place d'un service social par l'intermédiaire d'IES.

www.epsatvosges.fr

Les objectifs de leurs accompagnements sont les suivants :

- apporter une compétence complémentaire, un éclairage social aux médecins du travail et aux équipes pluridisciplinaires,
- soutenir les salariés des entreprises adhérentes dans leurs difficultés professionnelles,
- soutenir les salariés des entreprises adhérentes dans difficultés personnelles,
- collaborer aux actions d'information et de prévention qui pourraient être impulsées par l'EPSAT,
- élaboration de jeux du type escape game pour les salariés à domicile,
- création d'un livre blanc sur le harcèlement,
- formation aux jeux du CNAM pour les formations sur la nutrition (NUTRIGAME).

8.5. Commentaires sur les résultats obtenus pour l'année considérée et les difficultés éventuellement rencontrées

Il est globalement difficile d'organiser des réunions de travail autour des projets du service en raison de l'augmentation de la charge de travail, (notamment les visites), qui nous empêche d'aller sur le terrain et de trouver du temps de collaboration efficace.

9. OBSERVATIONS GENERALES DU MEDECIN DU TRAVAIL SUR SON ACTIVITE

Nouvelle réforme et nouvelles missions élargissant plus que renforçant le rôle des SPSTI qui restent en carence

- de médecins du travail,
- d'outils informatiques adaptés aux nouvelles missions et besoins pratiques en santé au travail.

Poursuite de la montée en puissance des équipes pluridisciplinaires (IST, ergonomes, techniciens…) dans la prévention primaire/secondaire et le suivi des salariés ; le médecin du travail coordonnant cette équipe et assurant principalement la prévention tertiaire de dossiers complexes de plus en plus nombreux dans un monde du travail qui semble en souffrance :

- Difficultés financières des TPE/PME.
- Difficultés de recrutement des entreprises.
- Complexification et allongement des carrières avec usure professionnelle.
- Evolution des ambitions professionnelles des salariés,

… et un accès aux soins médicaux de plus en plus difficile.

Les équipes EPSAT apparaissent cependant largement motivées, créatives et novatrices et efficientes dans l'accomplissement de leurs missions malgré ce contexte.

Des projets sont en cours pour toujours davantage d'innovations (notamment des jeux et outils).

www.epsatvosges.fr

10. ANNEXES

10.1. ACTIVITE DE L'INFIMIER(E)

Infirmièr(e) du Service santé travail :

	Total
Nombre d'entretiens infirmier :	19 586
Dont visites de mi-carrière	820

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par les infirmiers : **485**

Motif de l'action	Total
Analyse de situation de travail/étude de poste	146
Participation au CHSCT (CSE)	88
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	41
Fiche d'entreprise (mise à jour de la)	40
Analyse des causes : enquête après AT/MP	27
Relevé de contraintes	20
Fiche d'entreprise (établissement de la)	15
Suivi des actions préconisées	15
Analyse de fiches de données de sécurité	10
Analyse bibliographique et réglementaire	9
Conseil pour l'élaboration du DU	9
Formation aux risques spécifiques	9
Analyse/diagnostic par questionnaires	6
Conseil en organisation	6
Animation/participation à des groupes	5
Conseil en conception/aménagement de poste	5
Conseil en achat de matériel	4
Conseil et préconisations sur les équipements de protection collective	4
Conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle	4
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	4
Présentation du rapport	4
Analyse de la demande d'intervention	3
EVRP - en général (Fiche d'Entreprise)	3
Rédaction / actualisation de supports d'information	2
Rédaction du rapport d'intervention	2
Analyse statistique des données	1
Métrologie des ambiances lumineuses : luminancemétrie/luxmétrie	1
Participation à un rendez-vous de liaison	1
Rédaction d'un compte rendu de réunion	1

Commentaires et observations du médecin du travail sur ces activités :

AMT des IST en cours de diversification.

10.2. ACTIVITES AUTRES INTERVENANTS DU SERVICE DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLIANIRE

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par les assistantes **551**

Motif de l'action	Total
Fiche d'entreprise (mise à jour de la)	289
Fiche d'entreprise (établissement de la)	242
Analyse de fiches de données de sécurité	12
Analyse de situation de travail/étude de poste	2
Animation/participation à des groupes	2
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	2
Conseil pour l'élaboration du DU	2

Commentaires et observations du médecin du travail sur ces activités :

AMT des assistants centrés sur les fiches d'entreprise et plus récemment sur l'aide au DUERP

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par les ergonomes : **485**

Motif de l'action	Total
Analyse de situation de travail/étude de poste	405
Conseil en conception/aménagement de poste	26
Conseil en achat de matériel	18
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	17
Relevé de contraintes	4
Suivi des actions préconisées	3
Animation/participation à des groupes	2
Métrologie de la charge physique : cardiofréquencemétrie, MAPA, podométrie	2
Métrologie du bruit : exposimétrie	2
Analyse de données biométrologiques collectives	1
Analyse de la demande d'intervention	1
Analyse des causes : enquête après AT/MP	1
Conseil et préconisations sur les équipements de protection collective	1
EVRP - en général (Fiche d'Entreprise)	1
Métrologie du bruit : sonométrie	1

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par les techniciens : **599**

Motif de l'action	Total
Fiche d'entreprise (établissement de la)	352
Fiche d'entreprise (mise à jour de la)	132
Conseil pour l'élaboration du DU	73
Analyse de fiches de données de sécurité	26
Métrologie du bruit : exposimétrie	6
Conseil en achat de matériel	3
Métrologie du bruit : sonométrie	2
Suivi des actions préconisées	2
Analyse de la demande d'intervention	1
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	1
Métrologie des ambiances lumineuses : luminancemétrie/luxmétrie	1

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par l'équipe chimiste : 217

Motif de l'action	Total
Analyse de lots de fiches de données de sécurité	60
Analyse bibliographique et réglementaire	56
Métrologie des polluants	24
Analyse de situation de travail/étude de poste	21
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	11
Fiche d'entreprise (établissement de la)	10
Conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle	8
Conseil et préconisations sur les équipements de protection collective	7
Fiche d'entreprise (mise à jour de la)	6
Analyse statistique des données	3
Suivi des actions préconisées	3
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	2
Conseil en substitution de produits	2
Conseil pour l'élaboration du DU	2
Analyse de données biométrologiques collectives	1
Présentation du rapport	1

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par la psychologue du travail : 27

Motif de l'action	Total
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	16
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	3
Analyse de la demande d'intervention	1
Analyse/diagnostic par questionnaires	1
Animation/participation à des groupes	1
Conseil pour l'élaboration du DU	1
Conseil pour mise en place d'une cellule d'urgence médicopsychologique	1
EVRP - en général (Fiche d'Entreprise)	1
Participation au CHSCT (CSE)	1
Présentation du rapport	1

11. CRITERES D'EDITION/PRESENTATION INSTANCES

Année du rapport d'activité :	2022
Date édition du rapport d'activité :	20/03/2023
Avis favorable de la Commission Médico Technique :	15/05/2023
Présentation du rapport en Conseil d'Administration :	22/05/2023
Présentation du rapport en Commission de Contrôle :	23/05/2023

ESQUIS Amandine,
Directrice EPSAT Vosges

MAMBIE Sébastien,
Médecin coordinateur EPSAT Vosges

Docteur MAMBIE Sébastien
MEDECIN DU TRAVAIL
32, rue André Vitu - CS 90002
88027 EPINAL CEDEX
Tél : 03 29 82 28 84 - Fax : 03 29 82 45 65
RPPS : 10 100 459 162